ARRETE n° 26-595
Portant nomination des référents étudiants
au Conseil des Systèmes d'Information (CSI)

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation notamment les articles R. 715-9 et suivants,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,

ARRETE

Article unique : Sont nommés référents étudiants au Conseil des Systèmes d'Information (CSI) pour une durée de 1 an :

Mannlich TANKENG CHINDJI-KOULEU - titulaire
Rémi VACHALDE – suppléant

Océane TCHOUAMEKO NGALAMOU – titulaire
James FLINT - suppléant

Le référent numérique devra dans son secteur d'activité :

- documenter les demandes et les intégrer dans le portefeuille de projet de la DNum, prioriser ces demandes et identifier leur valeur avec les AMOA,
- participer aux projets en cours (revues de projet, tests, recettes, participation à l'élaboration des formations et de la documentation),
- rappeler et promouvoir les bonnes pratiques numériques et de sécurité auprès des usagers,
- assurer la communication des informations, directives et alertes provenant de la DNum et du RSSI auprès des usagers,
- servir de point de contact pour relayer les besoins, les préoccupations et les retours d'expérience des usagers à la DNum et au RSSI.

Cette mission prend effet dès la signature du présent arrêté et se terminera le 31 octobre 2027.

Fait à Troyes, le 23 octobre 2026

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT

Original : Service des affaires juridiques
Copies : Intéressés
Direction des ressources humaines
Directeur Délégué DNum

Diffusion générale : www.utt.fr